

## Résonance, mai 2018

Actualités)

### Retour sur l'émission "Secrets d'info"

Beaucoup d'entre nous ont pu écouter ou réécouter le récent reportage "Secrets d'info" consacré aux contrats obsèques, diffusé le 5 mai dernier sur France Inter et les différentes chaînes de Radio France (France Info et France Culture).



... seuls les contrats peuvent porter le qualificatif de "contrats obsèques", ceux qui sont assortis d'un devis personnalisé et détaillé établi par un opérateur funéraire habilité.

Cette émission amène quelques commentaires de ma part sur la mécompréhension que peuvent avoir quelques journalistes sur les métiers funéraires et ceux de la prévoyance. Passons sur la méthode qui consiste à systématiquement présenter le secteur funéraire et ses représentants pour une organisation malhonnête réunissant exclusivement des individus qui profitent de la faiblesse des familles en deuil, et dont le seul et unique but est d'extorquer, sous couvert d'importantes sommes d'argent à ces dernières. Cette presse, lorsqu'elle résume en simplifiant l'acte délicat de l'accompagnement des familles endeuillées, omet juste de rappeler l'implication permanente d'hommes et de femmes exceptionnellement engagés dans une mission d'assistance, et pour qui la reconnaissance de leur prestation ne se résume pas à des euros mais plutôt à la gratitude que leur renvoient les familles après le déroulement des obsèques. Déjà, nous ne vivons pas les choses de la même manière, mais, encore une fois passons.

Quant au résumé simpliste qui est fait des contrats obsèques, de leur commercialisation et des profits tentés dépeints par les opérateurs, les banques ou les assureurs, il mérite également que quelques points soient précisés afin de prendre un peu de hauteur face à ce type de reportage à charge dont le seul but est de scandaliser le public avant de



Philippe Gault, Directeur général  
FAPE OBSÈQUES/LE VŒU FUNÉRAIRE

Rendons cependant justice à ce reportage lorsqu'il dénonce [...] la commercialisation de certains contrats bancaires "packagés", pourtant interdits par la loi...

l'informer. Rendons cependant justice à ce reportage lorsqu'il dénonce, à travers l'interview du sénateur Suet, la commercialisation de certains contrats bancaires grossièrement "packagés", pourtant interdits par la loi de cette même éminence politique. Là où les choses se gâtent, c'est plus tôt lorsque le reportage fait mine de découvrir que les banques diffusent